



Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat Partie n°2 de l'ancien cimetière
Concession n°1013 - COUDERT ROYANNETTE
Délivrée le 21/10/1925 (en mairie)

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : *inconnus*

Aujourd'hui, le 25 juillet 2023, à 9 heures 30 de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 25 juin 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Il est précisé qu'aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis (affiché le 25/06/2023 à la porte de la mairie et au cimetière, sur le site internet de la commune et dans la presse régionale)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de le titre de concession dont une copie est ci-annexée

Tour en ferronnerie rouillé importante présence de végétation, bordure béton fissurée

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police

Signature du maire



CONCESSION N°: 1013

**CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :
COUDERT ROYANNETTE**

Date d'acquisition : 21/10/1925 **Cimetière :** Partie n°2 de l'ancien cimetière

Etat général: Tour en ferronnerie rouillé importante présence de végétation , bordure béton fissurée

Superficie : 6 M² **Durée de la concession** : perpétuelle

Description de la concession : pleine terre - tour en fer forgé

Objets funéraires : plaques

Liste des défunts inhumés (connus) : *inconnus*

Observations :

RAPPEL DE LA PROCEDURE

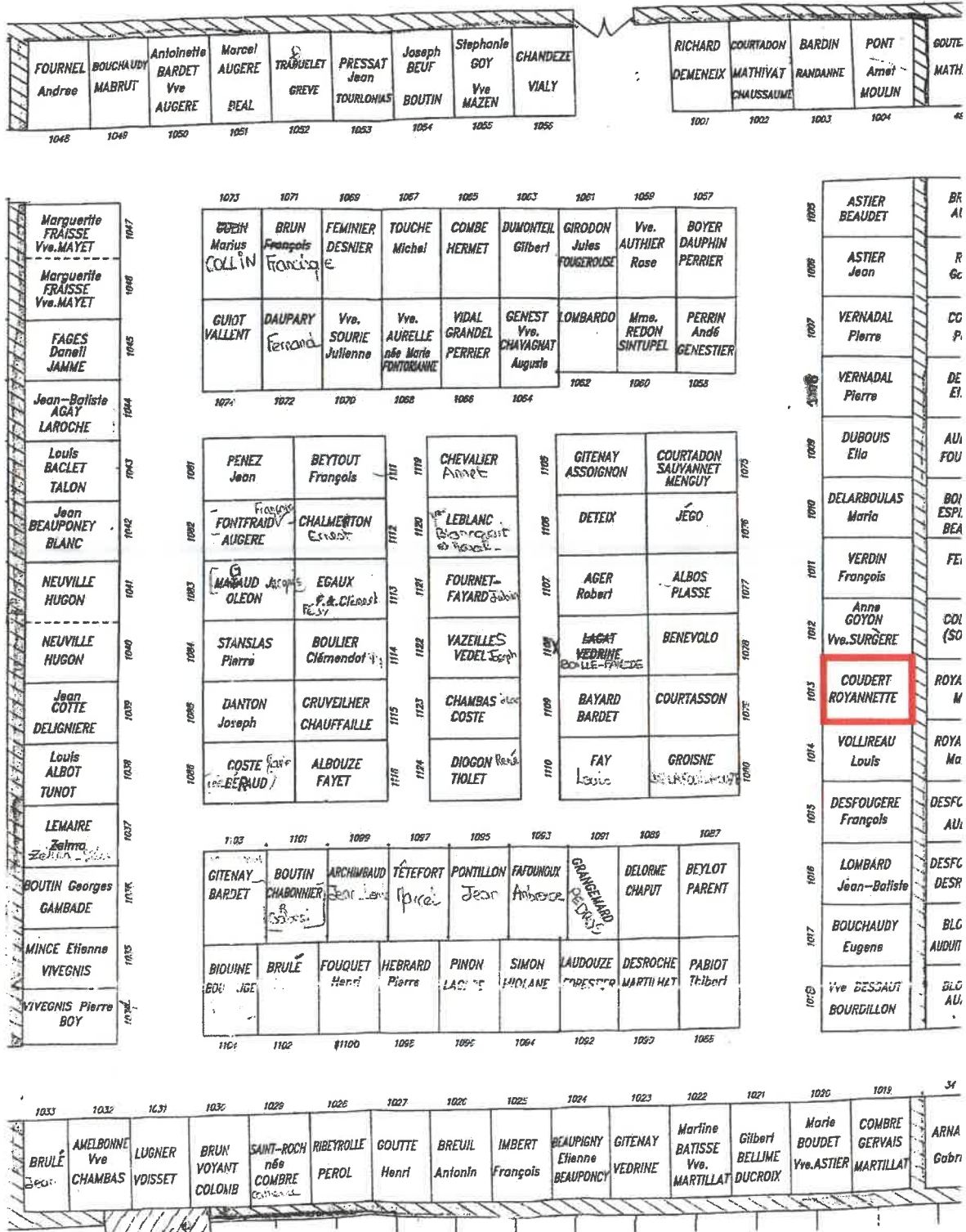
☒ **Procès-verbal de constatation initial du 25/07/2023, avec les signatures de :**

**** Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**** Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**

Annexe – Procès-Verbal initial constatant l'état d'abandon d'une concession – N°1013

Plan



Acte de concession

DÉPARTEMENT *du Puy de Dôme* COMMUNE D **AULNAT**
ARRONDISSEMENT *de Clermont-F.* **CONCESSION A PERPÉTUITÉ**
(Sépulture dans le Cimetière Communal)
CANTON *de Clermont-Sud* Nous, Maire de la commune d **AULNAT**
Vu le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804) dans ses dispositions relatives aux Concessions de terrain pour fondations de sépulture dans les cimetières ;
Vu l'ordonnance royale du 6 décembre 1843 relative aux cimetières communaux ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du *16 mai 1903* *profession de serment* fixant le tarif des Concessions de terrain pour sépultures ;
Vu la demande à nous présentée par M. *Georges Rogron* *demeurant à Aulnat* voulant à obtenir la Concession à perpétuité de *deux mètres superficiels* de terrain dans le cimetière de cette commune pour y fonder sa *sépulture et celle de sa famille* ;
Le pétitionnaire s'engageant à verser immédiatement dans la caisse du receveur communal, pour prix principal de cette Concession la somme de *trois cents francs* dont *deux cents francs* au profit de la commune et *cent francs* au profit des pauvres, le tout conformément aux arrêtés et délibérations précitées.

ARRETONS :

ARTICLE PREMIER

Il est fait concession à perpétuité, à partir de ce jour, au profit de l'intéressé sus-nommé, de *deux mètres superficiels* de terrain dans le cimetière de la commune d **AULNAT** pour y fonder sa *sépulture et celle de sa famille*.

2016



2023



☛ Photographie du PV du 25/07/2023



Annexe – Procès-Verbal initial constatant l'état d'abandon d'une concession – N°1013





